

collaborer pour réussir







MISSION

Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux.

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres

Gouvernement du Québec	2
Rapport de la présidente	3
Le conseil d'administration de l'Ordre 2015-2016	6
Les activités	7
Activités du conseil d'administration 2015-2016	7
Activités du comité de la formation	8
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis	8
Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	10
Activités relatives à la délivrance des permis	10
Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle	11
Activités relatives à l'inspection professionnelle	11
Activités relatives à la formation continue	14
<i>Autres activités du service</i>	15
Activités relatives au bureau du syndic	15
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	16
Activités du comité de révision	16
Activités du conseil de discipline	17
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	18
Activités du comité des normes de la pratique	19
Activités du comité des communications	20
<i>Autres activités</i>	21
Activités du comité jeunesse	21
Activités de reconnaissance	22
Autres activités	22
Renseignements généraux	23
Mission et vision de la profession	23
États financiers	26
Rapport de l'auditeur indépendant	28
Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2016	29
Évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2016	29
Bilan au 31 mars 2016	30
Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2016	31
Notes complémentaires au 31 mars 2016	32
Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2016	37

Conseil exécutif

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels,

Stéphanie Vallée
Québec, Mai 2016

Madame Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions* et des lois constituant les ordres professionnels, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Recevez, madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, Mai 2016

Monsieur Jean-Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,
Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, Mai 2016





RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE Nathalie Rodrigue

Nos grands objectifs stratégiques

Ce rapport annuel 2015-2016 marque la continuité de nos grands objectifs stratégiques, soit la poursuite d'un nouveau cycle de 5 ans entamé l'an dernier pour l'inspection de la pratique professionnelle de l'ensemble des technologistes médicaux, la production de guides de pratique et le début d'un troisième cycle de deux ans du programme de formation continue obligatoire de 20 heures. Au 31 mars 2016, l'Ordre comptait 4 779 technologistes médicaux.

La lecture de ce rapport annuel vous permettra de réaliser qu'au cours de mes trois mandats à titre de présidente de l'Ordre, j'ai toujours priorisé la mission de protection du public et que les préoccupations pour l'amélioration de la pratique professionnelle des technologistes médicaux ont toujours été primordiales pour l'atteinte de nos objectifs.

À la fin de mon troisième et dernier mandat, j'aurais aimé vous dire que les dossiers en attente avaient enfin évolué mais malheureusement, vous réaliserez qu'ils sont toujours sur la table de travail et certains depuis de nombreuses années. C'est pour moi une grande déception et je souhaite que la personne qui me succédera à la présidence, réussisse à les mener à terme.

Mandat de protection du public

L'année 2015-2016 marque le départ d'une nouvelle méthode de travail innovatrice en inspection professionnelle. En effet, une nouvelle technologie permet maintenant aux inspecteurs d'effectuer les visites auprès des membres de façon plus écologique et plus efficiente en utilisant des tablettes électroniques. Cette année, 848 technologistes médicaux ont été soumis au mécanisme de surveillance générale. Alors qu'ils ont tous complété un questionnaire d'autoévaluation, 278 ont personnellement été rencontrés par nos inspecteurs dans leur environnement de travail, dans le cadre de leur pratique. Ces visites se sont tenues à travers 42 établissements, répartis en centres hospitaliers et CLSC.

L'année 2015-2016 marque le début de la troisième période de référence du cycle de 2 ans pour la réalisation d'un minimum de 20 heures de formation continue. Cette année, nous avons ajouté 17 nouvelles formations de courte durée à notre portail de formation en ligne, *Formaline*, pour un total de 118 formations disponibles. Nous avons enregistré pour l'année financière, 9795 inscriptions sur le portail de formation *Formaline*. Nous avons aussi eu 101 inscriptions pour les cours à distance ou de courte durée.

Aussi, des travaux ont débuté pour mettre en place une nouvelle formation continue en prélèvement en collaboration avec les ordres professionnels de la santé qui partagent cette activité dans le but d'harmoniser les pratiques professionnelles.

Nous reconnaissons toujours des crédits d'heures de formation pour les cours, colloques et conférences offerts par d'autres organismes comme par exemple Héma-Québec, le Laboratoire de santé publique du Québec, les établissements de santé, les universités. Le suivi des conformités au programme de formation continue obligatoire a débuté dans les premiers mois de l'année financière 2015-2016. Les technologistes médicaux qui n'ont pas complété leurs heures ou n'ont pas fourni les preuves de formation reçoivent un rappel et ceux qui ne se sont pas conformés aux exigences de l'Ordre sont radiés.

Le comité des normes de la pratique a publié la quatrième édition des normes de pratique du technologiste médical. Il a poursuivi ses travaux pour l'élaboration de guides sur la macroscopie, les spermogrammes et la préparation de sperme ainsi que sur les gaz sanguins, le pH et les mesures associés. Il a mis sur pied un nouveau groupe de travail avec l'Association professionnelle des chargés de sécurité transfusionnelle du Québec pour l'élaboration d'un guide sur les laboratoires de banque de sang.

Nous nous sommes assuré que les personnes qui exercent des activités réservées aux technologistes médicaux, sans être membres de l'Ordre, soient poursuivies pour pratique illégale et usurpation de titre.



Nous nous sommes assuré que les personnes qui exercent des activités réservées aux technologistes médicaux, sans être membres de l'Ordre, soient poursuivies pour pratique illégale et usurpation de titre.

Au 31 mars 2016, l'Ordre comptait 4 779 technologistes médicaux.

En août 2014, le ministère de la Santé et des Services sociaux nous a informés de son intention de mettre en place un comité de travail dont le mandat sera de faire des recommandations au sujet de la formation supplémentaire requise pour les technologistes médicaux exerçant des activités de macroscopie, dans le domaine de l'anatomopathologie.

Cette démarche fait suite au projet de règlement d'autorisation du Collège des médecins qui a été présenté dans la Gazette officielle du Québec du 19 juin 2013. Ce projet vise à permettre aux technologistes médicaux d'accomplir certains actes d'assistance aux pathologistes. La formation doit assurer que les actes d'assistance aux pathologistes puissent répondre adéquatement aux besoins des différentes régions du Québec. Force est de constater au 31 mars 2016 que ce projet n'est toujours pas réalisé et nous attendons toujours que le MSSS confirme à la faculté de médecine de l'Université de Montréal que le développement de la formation en macroscopie pour les technologistes médicaux puisse reprendre son cours.

Seul développement tangible, la formation et l'évaluation en milieu de travail pour la réalisation des autopsies par les technologistes médicaux. Une grille de compétence pour l'évaluation de la réalisation des autopsies a été produite et validée et suite à la réussite d'un nombre déterminé d'autopsies, le département d'anatomopathologie nous transmettra la preuve de la réussite de la formation et l'Ordre émettra une attestation validant que le technologiste médical peut procéder à la réalisation des autopsies.

Depuis plusieurs années, l'Ordre fait des démarches afin de mettre en place une formation universitaire en médecine transfusionnelle. Des travaux sont en cours à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et nous attendons toujours la confirmation pour le début de cette formation.

Visibilité de l'Ordre

Nos membres ambassadeurs continuent de visiter les écoles secondaires pour faire la promotion de la profession de technologiste médical auprès des jeunes en choix de carrière. Nous avons participé au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Carrière Formation de Québec et au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP). Nous avons aussi fait la promotion de la Semaine nationale du laboratoire médical en distribuant une affiche promotionnelle dans tous les établissements. Nous avons activement participé à la 7^e Conférence nationale pour vaincre le cancer.

Aussi, nous avons mis en œuvre un partenariat avec l'AQISEP : dont entre autres, quatre publicités d'une demi-page et un publi-reportage d'une page dans leur revue *L'Informateur*. Nos six capsules vidéo mise en ligne sur Youtube portant sur la profession ont été visionnées plus de 5 500 fois.

En avril 2015, j'ai été réélue à la présidence de la Coalition Priorité Cancer au Québec pour un mandat d'un an. J'ai continué à collaborer au comité éditorial de la revue *Le Point en administration de la santé et des services sociaux* et à faire partie de son comité de lecture. Je siège toujours au conseil d'administration du Consortium de recherche en oncologie clinique du Québec (Q-CROC). J'ai continué mon mandat de vice-présidente au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) en plus de présider le comité de la planification du CIQ.

Planification de la main-d'œuvre

Nous ne savons toujours pas en quoi consiste la nouvelle planification de la main-d'œuvre du MSSS pour trouver des solutions à notre problématique de pénurie. Il semble que la solution à cette situation soit le projet OPTILAB du MSSS.

Pour une deuxième année j'ai collaboré aux travaux d'OPTILAB en participant à la Table de concertation en biologie médicale. Nous suivons cette implantation aux meilleurs de nos moyens car l'information sur l'évolution de ce projet est très fragmentaire.

Les cégeps offrant le programme Technologie d'analyses biomédicales éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des places de stages pour les étudiants du programme. En mai 2015, pour le Cégep de Rosemont, plusieurs étudiants ont subi un retard de diplomation. Le cégep a maintenu sa décision de suspendre l'Attestation d'étude collégiale Intégration à la profession pour les personnes formées à l'étranger qui doivent compléter des mesures compensatoires. Ceci a pour effet de retarder l'accès à la profession d'un nombre de plus en plus élevé de candidats ayant reçu une prescription de formation d'appoint par l'Ordre incluant ceux bénéficiant de l'Entente de reconnaissance mutuelle entre le Québec et la France.

En mai 2015, pour le Cégep de Rosemont, plusieurs étudiants ont subi un retard de diplomation.

Nomenclature de poste

Depuis 2010, nous avons fait plusieurs interventions auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour faire modifier la nomenclature pour le titre d'emploi Technologiste médical car le libellé prévoit que pour obtenir ce titre d'emploi, le candidat doit :

- Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en technologie médicale d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation de l'Enseignement supérieur et Recherche ;
- Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Les membres ayant obtenu un permis de l'Ordre sur la base d'une équivalence de diplôme ou de la formation ne détiennent pas un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'attestation d'études collégiales (AEC) d'une école reconnue par le Ministère.

Cette situation a un impact sur l'intégration des personnes formées à l'étranger. Il n'y a pas eu de développement dans ce dossier. Six ans plus tard, nous en sommes toujours au même point.

Modifications législatives dans le domaine des sciences appliquées

En mai 2012, le Gouvernement déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n°77 qui avait pour objectif de réviser les champs d'exercice professionnel dans le secteur des sciences appliquées. Ceci avait pour effet de modifier la Loi des chimistes et incidemment d'ajouter l'activité suivante aux activités déjà réservées, en partage, aux technologistes médicaux :

« Exécuter, en laboratoire, les étapes des phases préanalytique, analytique et postanalytique ; ».

Malheureusement ce projet de loi est mort au feuilleton suite au déclenchement des élections au mois d'août 2012. En juin 2013, le Gouvernement déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n°49 qui reprenait les objectifs du défunt projet de loi n°77. Encore une fois, ce projet est mort au feuilleton suite au déclenchement des élections en mars 2014.

À l'hiver 2015, il y a eu une rumeur à l'effet qu'un nouveau projet de loi serait déposé à la session parlementaire du printemps 2015.

Finalement, en mars 2016, nous avons reçu une communication de l'Office des professions du Québec qui, suite à une rencontre avec la Direction de la biovigilance et de la biologie médicale du ministère de la Santé et des Services sociaux, désire approfondir divers aspects des impacts que cette réserve d'activité pourrait occasionner. Une rencontre entre l'Office, le MSSS, l'Ordre des chimistes et l'OPTMQ aura lieu au début de l'année 2016-2017. L'objectif sera de partager une compréhension commune de l'encadrement en vigueur dans les laboratoires médicaux, particulièrement à l'égard de la réalisation des étapes des phases préanalytique, analytique et postanalytique, ainsi qu'à l'égard des analyses de biologie délocalisées (ADBBD).

Conclusion

Je ressens beaucoup de fierté pour le travail réalisé à l'Ordre par mes collègues et les membres des différents comités. Je sais que de notre côté, les choses bougent et que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer notre mission de protection du public.

C'est avec un sentiment de fierté pour nos réalisations que je termine mon dernier mandat à l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. Je souhaite sincèrement que les dossiers toujours en cours se réalisent pour que nous puissions globalement assurer notre mission de protection du public.

Je tiens à remercier nos administrateurs, les membres des comités, mes collègues du siège social et tous nos partenaires qui mettent tout leur cœur et leurs talents au service de l'Ordre. Je remercie aussi, tous les technologistes médicaux qui malgré toutes les incertitudes auxquelles ils doivent faire face, continuent à donner un service professionnel pour l'amélioration et la préservation de la santé de la population. Je suis très heureuse d'avoir eu l'opportunité de représenter les technologistes médicaux ces neuf dernières années.

Nathalie Rodrigue TART

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE 2015-2016

Le conseil d'administration se compose de 19 administrateurs, dont 15 technologistes médicaux élus.

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs. En 2015, l'assemblée annuelle a eu lieu le 23 mai 2015. L'assemblée annuelle 2016 aura lieu le 28 mai 2016. Madame Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., a été élue présidente de l'Ordre le 8 juin 2013 pour un mandat de trois ans.

Membres du conseil d'administration

- Rachel Audet, T.M. (Bas-Saint-Laurent – Gaspésie)
Élue le 8 juin 2013
- Élise Desbiens, T.M. (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
Élue le 14 juin 2014
- Sylvain Picard, T.M. (Québec)
Élu le 8 juin 2013
- Nathalie Rodrigue, T.M., Présidente (Québec)
Élue le 8 juin 2013
- Stéphane Lemire, T.M. (Mauricie – Bois-Francs)
Nommé le 14 juin 2014
- Bruno Houde, T.M. (Estrie)
Élu le 8 juin 2013
- Kaven Larouche, T.M. (Montréal)
Élu le 14 juin 2014
- Myhanh Ngo, T.M. (Montréal)
Élue le 14 juin 2014
- Suzanne D. Dion, F.T.M. (Montréal)
Élue le 14 juin 2014
- Doris Levasseur Bourbeau, T.M. (Montréal)
Élue le 14 juin 2014
- Isabelle Martin, T.M. (Laurentides)
Élue le 14 juin 2014
- Élise Guimond Dufour, T.M. (Montréal)
Nommée le 14 juin 2014
- Sophie Allaire, T.M. (Outaouais)
Élue le 8 juin 2013
- Marcelle Latreille, T.M. (Nord-Ouest - Nouveau-Québec)
Nommée le 14 juin 2014
- Doris Masson, T.M. (Côte-Nord)
Élue le 8 juin 2013

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec :

- François Dumulon, *nommé le 14 juin 2014*
- Marie Poitras, *nommée le 14 juin 2014*
- Rita Denis, *nommée le 8 juin 2013*
- Pierre Ducharme, *nommé le 8 juin 2013*

Les employés de l'Ordre au 31 mars 2016

Direction générale

- Alain Collette, avocat, directeur général et secrétaire et responsable par délégation de l'accès à l'information ou de la protection des renseignements personnels
- Diane Lapointe, adjointe administrative à la direction

Services professionnels

- Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel
- Michelle Gosselin, responsable des communications
- Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques et secrétaire du conseil de discipline

- Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle
- Josée Lefrançois, agente administrative au développement professionnel et au bureau du syndic
- Martine Rondeau, agente administrative

- Manon Tanguay, agente administrative au service d'inspection professionnelle

Comptabilité

- Diane Alain, comptable

LES ACTIVITÉS

Activités du conseil d'administration 2015-2016

Le conseil d'administration a tenu 4 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires.

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre;
- Nominations des représentants dans les instances du Conseil interprofessionnel du Québec;
- Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers;
- Recommandation à l'assemblée annuelle d'augmenter la cotisation annuelle 2016-2017 de 5,00 \$;
- Adoption des normes de pratique du technologiste médical 4^e édition;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables;
- Radiation des membres ne s'étant pas conformés aux exigences du règlement sur la formation continue obligatoire;
- Décision concernant des demandes de permis ou de renouvellement de l'inscription au Tableau par des candidats faisant l'objet d'un jugement criminel;
- Décision d'intenter des poursuites pénales pour pratique illégale et usurpation de titre;
- Renouvellement de l'adhésion à la Coalition Priorité cancer au Québec;
- Attribution du titre fellow technologiste médical à Mme Suzanne Deschênes-Dion, T.M.
- Attribution du prix Reconnaissance Élite à Mme Katia Kadri, T.M.; et du prix Implication relève à Mme Myanh Ngo, T.M.;

Lors des séances du conseil d'administration le tableau de bord de gestion avec des indicateurs liés à nos activités de protection du public et autres est soumis aux administrateurs, leur permettant d'évaluer la performance de l'Ordre en lien avec le plan d'action 2015-2016. De plus des *Notes au dossier* présentant l'évolution des divers dossiers leur sont fournies.

Comité exécutif

- Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., présidente
- Bruno Houde, T.M., vice-président
- Doris Levasseur Bourbeau, T.M., trésorière
- Sylvain Picard, T.M., administrateur
- Marie Poitras, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Le comité exécutif a tenu 8 réunions ordinaires et 8 réunions extraordinaires. Au cours de ces réunions, il a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

- Gestion financière de l'Ordre;
- Nominations aux différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions;
- Audition des demandes de révision des décisions du comité d'admission refusant de reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation ou de reconnaître l'équivalence en partie;
- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après plus de cinq ans;
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale ou en cytopathologie;
- Émission de dispenses conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux*;
- Émission de dispenses partielles conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux*;
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

Le conseil d'administration
a tenu 4 réunions ordinaires
et 2 réunions extraordinaires.

Activités du comité de la formation

Comité de la formation

- Sophie Allaire, T.M.
- Sophie Verdon, T.M.

Représentantes de la Fédération des cégeps

- Michèle Comtois
- Isabelle Dion

Représentante du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

- Louise Brunelle

Secrétaire :

- Alain Collette, avocat

Mandat : Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le comité ne s'est pas réuni.

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a débuté les travaux de révision du programme donnant ouverture au permis de l'Ordre (Technologie d'analyses biomédicales 140.B0) en 2009. Au mois de mai 2013, il a tenu la séance de validation du projet de formation Technologie d'analyses biomédicales. Les travaux en vue de l'adoption de la nouvelle version du programme se poursuivent.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis

Comité d'admission

- Brigitte Chevrier, T.M., présidente
- Johanne Brown Matioli, T.M.
- Étienne Caron, T.M.
- Sylvain Marchand, T.M.
- Jeanne Desmeules, T.M.

Personnel de soutien

- Alain Collette, avocat
- Martine Rondeau, agente administrative

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation ou de l'ARM avec la France. Il examine en outre les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le *Règlement sur les stages de perfectionnement* et transmet ses recommandations au comité exécutif. Le comité a tenu quatre réunions.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	6	6*	0	0
hors du Canada	4	0	4	1

*Il s'agit de candidats ayant bénéficié du processus permis sur permis.

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

11

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	75	8*	58	8	1

*Il s'agit de candidats ayant complété la mesure compensatoire exigée.

L'Ordre a reçu au cours de l'année 5 demandes de permis en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)*. Les candidats ont été dirigés vers un cégep offrant le programme Technologie d'analyses biomédicales afin de compléter les cours et les stages identifiés dans l'ARM.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	49
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
<i>Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis</i>	49	

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	8
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0
<i>Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis</i>		8

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	Acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française</i>	6	6	0	0
<i>de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions</i>	0	0	0	0
<i>de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions</i>	0	0	0	0
<i>de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu</i>	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	Acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>de demande fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions</i>	316	316	0	0
<i>de demande fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme</i>	0	0	0	0
<i>de demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation</i>	8	8	0	0
<i>de demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)</i>	6	6	0	0
<i>De demande fondées sur l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)</i>	0	0	0	0

L'Ordre participe à l'agrément du programme Technologie d'analyses biomédicales dispensé dans les cégeps autorisés du Québec. Cet agrément est réalisé par l'Association médicale canadienne. Cette dernière a avisé l'Ordre qu'elle mettrait fin à son service d'agrément des programmes d'études en santé le 1^{er} février 2018.

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance de diplôme et de la formation :

- Rencontre individuelle des candidats étrangers pour expliquer adéquatement le processus de reconnaissance d'équivalence du diplôme ou de la formation et le processus de délivrance du permis;

- Mise à jour / édition / publication d'un document d'information à l'intention des candidats formés à l'étranger;
- Diffusion d'information sur des activités de formation en français intermédiaire offertes par le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion.

De plus, l'Ordre a été approché par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour participer au développement d'outils de reconnaissance de l'équivalence sur la base d'un référentiel de compétences. Une demande de financement au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a été envoyée en novembre 2015. Les travaux devraient se terminer en 2017.

Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26\$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000\$ par sinistre, et de 2 000 000\$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Comité d'Inspection professionnelle :

- Diane Gingras, T.M., présidente
- Éline Boivin, T.M.
- Lise Couture, T.M., secrétaire
- Marilyn Leclerc Côté, T.M.
- Emanuel Settecasì, F.T.M.

Coordination :

- Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Support administratif :

- Manon Tanguay, agente administrative à l'inspection professionnelle.

Mandat : Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour sensibiliser le technologiste médical à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

Au cours de l'année, le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à quatre reprises.

Des informations ont été fournies aux technologistes médicaux qui ont fait des demandes. Il y a également eu vérification de l'exercice de la profession par l'envoi de questionnaires d'autoévaluation et par des visites réalisées auprès des membres. L'encadrement de la pratique se fait par des rencontres individuelles, dans le cadre des activités quotidiennes des membres, en

tenant compte des différents référentiels traitant des meilleures pratiques en biologie médicale. Notons que tout le processus d'inspection professionnelle s'appuie sur le libellé de sa philosophie, qui est le suivant :

« *La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche.* »

Le comité d'inspection professionnelle poursuit constamment ses travaux de mises à jour de ses différents outils. Le calendrier 2015-2016 aura été une année d'innovations. Elle marque, entre autres, un temps d'adaptation liée à l'implantation d'un nouveau module informatique. Ces nouveautés englobent l'utilisation de l'intégralité de la grille de compétences des technologistes médicaux, d'un nouveau questionnaire d'autoévaluation, d'une plateforme informatique liée au tableau des membres de même que l'usage de tablettes électroniques par les inspecteurs lors des visites.

Une nouvelle étape de suivi post-inspection s'est également ajoutée au processus de surveillance générale, invitant les membres visités à poursuivre la démarche au-delà de la rencontre avec un inspecteur et en demeurant proactif dans l'actualisation de certains points soulevés nécessitant une mise à niveau. Les données ainsi recueillies pourront également servir de pont entre les services de l'inspection professionnelle et du développement professionnel afin d'aider à combler les besoins des membres.

Le nombre de membres soumis au processus de surveillance générale de la profession en 2015-2016 est légèrement inférieur à ce qui avait été prévu au départ. Les ressources ont plutôt été mises à contribution pour l'élaboration, l'implantation et la mise en œuvre des différentes nouveautés au sein du service d'inspection professionnelle.

Au cours du prochain calendrier de visites 2016-2017, le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre peaufinera ses outils de travail de concert avec la firme informatique. Aussi, l'équipe d'inspecteurs sera appelée quant à elle, à poursuivre sa familiarisation avec les différents outils et avec les tablettes électroniques utilisées auprès des membres.

Inspecteurs :

- Annie Belleau, T.M.
- Michelle Boutet, T.M.
- Maude Gagnon, T.M.
- Tochau Nguyen, T.M.
- Johanne Bouchard, T.M.
- Colette Flageol, T.M.
- Vicky Murray, T.M.
- Marie-Delphine Musaniwabo, T.M.

L'encadrement de la pratique de la profession se fait sur un cycle de cinq ans. Le programme de surveillance générale de la profession 2015-2016 a permis de soumettre au processus, 848 membres de l'Ordre

travaillant dans un ensemble de 42 établissements incluant des centres hospitaliers et des CLSC. Les visites ont eu lieu dans les Centres intégrés (universitaires) de santé et des services sociaux suivants :

- CSSS Côte-de-Gaspé
- CSSS du Rocher-Percé
- CISSS du Bas St-Laurent
- CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
- CISSS de la Capitale-Nationale
- CIUSSS de la Mauricie-Centre du Québec
- CISSS de la Montérégie-Centre du Québec
- CISSS de Laval
- CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
- CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Les recommandations émises aux membres sont basées sur les documents de l'Ordre, dont les *Normes de pratique du technologiste médical*, ses guides, ses règlements ainsi que sur le Code de déontologie des technologistes médicaux de même que sur les référentiels instaurés par d'autres organismes et adoptés par l'Ordre. Les observations sont effectuées dans le cadre de la pratique quotidienne des membres, tout au long des étapes préanalytiques, analytiques et postanalytiques des processus d'analyses et conformément au profil de compétences des technologistes médicaux du Québec.

Cette année les principales observations relevées portent sur différents aspects de la pratique :

Au niveau préanalytique :

- Le RCR (*réanimation cardio-respiratoire*) – formations initiales et mises à jour;
- Les procédures en lien avec le transport inter-établissements des échantillons.

Au niveau analytique :

- La connaissance et la maîtrise de la législation SIMDUT lors de l'utilisation de produits chimiques, biologiques, colorants, réactifs et autres solutions;
- La calibration et les maintenances préventives des différents appareils et instruments en utilisation de même que le maintien d'une traçabilité quant à la tenue de ces interventions;
- La standardisation des lectures microscopiques;
- Le suivi des résultats de contrôles de la qualité.

Au niveau postanalytique :

- L'apposition de la signature des technologistes médicaux, sous forme manuscrite, paraphée ou électronique, sur tous les rapports émis.

Au cours de l'année 2016-2017, le comité d'inspection professionnelle prévoit faire la surveillance générale de l'exercice de la profession d'environ 1000 technologistes médicaux.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	4

Vérification

	Nombre
Membres visités	278
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	848
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	848
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	278
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	848

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Décisions du Conseil d'administration

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic

	Nombre
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	15

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Activités relatives à la formation continue

Membres du Comité de développement professionnel :

- Maxime Daoust, T.M., président
- Line Gendreau, T.M.
- Stéphane Lemire, T.M.
- Érik Uittien, T.M.
- Édith Laflamme, T.M. (depuis le 1^{er} novembre 2015)

Coordination :

- Mamour Diouf, T.M.

Support administratif :

- Josée Lefrançois, agente administrative

Mandat : Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu deux réunions.

Les technologistes médicaux sont tenus de compléter un minimum de 20 heures de formation continue par période de 2 ans. La troisième période de référence a débuté le 1^{er} avril 2015.

Les membres peuvent, entre autres, utiliser le portail de formation continue qui contient une panoplie d'outils leur permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles : formations en ligne, communautés de pratique proactives, module d'autoévaluation des besoins de formation. *Formaline* a pour mission de favoriser l'apprentissage, l'échange et la collaboration dans la communauté des technologistes médicaux.

Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année. Il y a eu 101 participants à ces activités, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement professionnel.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Le technologiste et la loi (à distance)	30	1
Biochimie I	30	5
Biochimie II	30	5
Biologie moléculaire I	30	5
Hématologie I	30	7
Hématologie II	30	5
Histotechnologie I (en révision)	30	0
Histotechnologie II (en révision)	30	0
Immunohématologie I	30	3
Immunohématologie II	30	3
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	4	18
Les prélèvements et injections : théorie et pratique	16	0
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic	7	21
Les liquides biologiques en hématologie	7	25
Le prélèvement par ouvertures artificielles (en ligne)	7	4
Total		101

Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, il y a eu 9795 inscriptions, pour 118 conférences web disponibles sur le portail de formation continue *Formaline*. Le registre complet des activités de formation de l'Ordre est accessible au <http://formaline.optmq.org/fichiers/fck/default/File/Tableau%20des%20formations-7.pdf>

Des activités de formation tenues par les employeurs ou d'autres organisations sont aussi reconnues.

Autres activités du service

M. Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel participe aux travaux du comité directeur du forum de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec.

Congrès

Mandat : Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

En 2015, l'Ordre a collaboré avec la Société canadienne de science de laboratoire médical à l'organisation du Labcon 2015, qui a eu lieu à

Montréal du 22 au 24 mai 2015, à l'Hôtel Fairmont Reine Elizabeth.

Monsieur Mamour Diouf, T.M. ainsi que mesdames, Anne-Marie Martel, T.M. et Rose-Marie Moreno, T.M., faisaient partie du comité organisateur.

Le congrès 2016 de l'OPTMQ aura lieu en mai 2016 au Hilton du Lac-Leamy à Gatineau.

Comité congrès 2016 :

- Sophie Allaire, T.M.
- Maryse Lalonde, T.M.
- Annabelle Sévigny, T.M.

Activités relatives au bureau du syndic Syndic :

- Steve Sirois, T.M.

Syndics adjoints :

- Louise Biron, T.M.
- Pascal Cyr, T.M.

Support administratif :

- Josée Lefrançois, adjointe administrative

Procureur :

- M^e Pierre R. Sicotte, de la firme Ferland, Marois, Lanctôt, société nominale (jusqu'en juillet 2016)
- M^e Anthony Battah, de la firme Battah-Droit professionnel (depuis août 2016)

Dossiers

	Nombre
Dossiers demeuré ouvert période antérieur	5
Dossiers ouverts durant la période	22
Total de membres visés par les dossiers ouverts pendant la période	23
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	3

Décisions

	Nombre
De porter plainte pour dossier période antérieur	3
de porter plainte dossier de cette période	3
de ne pas porter plainte	19

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Demandes de conciliation

	<i>Nombre</i>
reçues	0
rejetées pour non-respect du délai	0
ayant conduit à une entente	0
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0

Sentences arbitrales rendues

	<i>Nombre</i>
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

Activités du comité de révision

Membres du Comité :

- Daniel Boutin, T.M.
- Patrick Turcotte, T.M.

Membres du comité nommés de la liste dressée par l'Office des professions du Québec :

- André Houle
- Réjean Déry

Mandat : Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic, de ne pas porter une plainte.

Nombre de réunions	1
--------------------	---

Demandes d'avis

	<i>Nombre</i>
reçues	0
présentées hors délai	0

La demande a été reçue en mars 2015 et le comité s'est réuni en avril 2015.

Avis rendus

	<i>Nombre</i>
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	1
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

Activités du conseil de discipline

Membres du conseil

Président :

- M^e Delpha Bélanger (jusqu'en juillet 2015)

Membres :

- Ruth Bessette, T.M. (jusqu'en janvier 2016)
- Marie-Hélène Bouchard, T.M. (jusqu'en janvier 2016)
- Françoise Lavoie, T.M.
- Stéphane Beauchamp, T.M. (de mai à septembre 2015)
- Martine Chevalier, T.M. (à partir de mai 2015)
- Yolaine Paradis, T.M. (à partir de janvier 2016)
- Anne-Marie Martel, T.M. secrétaire

Nombre d'audiences du conseil

0

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature de la plainte	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
L'intimée a fait défaut de collaborer à la demande du directeur général et secrétaire de l'OPTMQ concernant une demande de fournir ses preuves de formation continue ainsi que de collaborer à la demande du syndic concernant une demande de fournir ses preuves de formation continue, commettant par là une infraction aux dispositions des articles 44 de son Code de déontologie et 114 et 122 du Code des professions.	1	0
L'intimé a fait défaut de collaborer avec les représentants de l'inspection professionnelle de l'OPTMQ et à l'enquête du syndic concernant un questionnaire d'autoévaluation en prévision d'une visite d'inspection professionnelle, commettant par là une infraction aux dispositions des articles 114 et 122 du Code des professions.	1	0

Décisions du conseil

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
imposant une sanction	1

Sanctions imposées par le conseil de discipline

Nature de la sanction	Nombre
Impose à l'intimé une amende de 1 500\$ par chef et condamne l'intimé au paiement des débours.	1
Impose à l'intimé une amende de 1 000\$ pour le premier chef et de 1 500\$ pour le deuxième chef et condamne l'intimé au paiement des débours.	1

**Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration
et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations**

Nature de la plainte		Nombre	
Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relative aux recommandations du conseil de discipline	
	0	0	
Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré		1	

Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
<i>Décisions rendues par le Tribunal des professions</i>	0

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	2
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	6
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2

Jugements rendus

	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	0	2
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
<i>portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé</i>	0	2

Montant total des amendes imposées : 12 000 \$

Activités du comité des normes de la pratique

Membres du comité des normes de la pratique :

- Julie Désautels, T.M., Secrétaire
- Suzanne Deschênes Dion, F.T.M., présidente
- Stéphanie Lemay, T.M.
- Michèle Pellerin, T.M.
- Carolle Robert, T.M.
- Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques, OPTMQ

Groupe de travail en biochimie (projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec)

- Kévin Allard, T.M.
- Marie-Hélène Bouchard, T.M.
- Sarah Castonguay, T.M.
- Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ, Présidente du comité de biochimie clinique de l'OCQ
- Carine Nyalendo, Ph.D., DEPD
- Julie St-Cyr, MDCM, FRCPC, Association des médecins biochimistes du Québec
- Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques, OPTMQ

Groupe de travail en anatomopathologie

- Denis Bouchard, T.M.
- Martine Chalifoux, T.M.
- Bruno Houde, T.M.
- Josée Senécal, T.M.
- Chantale Tremblay, T.M.
- Luc Oigny, M.D., Ph.D. (Association des pathologistes du Québec)
- Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques, OPTMQ

Groupe de travail sur les spermogrammes

- Francine Cloutier, T.M.
- Nadia Giasson, T.M.
- Chantal Guilbert, T.M.
- Michel Labrecque, MD, PhD
- Julie Lecours
- Philippe Lehouillier, MD, FRCPC
- Mathieu Provençal, PhD, DEPD, CSPQ
- Ann Villeneuve, M.Sc
- Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques, OPTMQ

Groupe de travail sur les laboratoires de banque de sang (projet en collaboration avec l'Association professionnelle des chargés de sécurité transfusionnelle du Québec (APCSTQ))

- Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.
- Rachel Audet, T.M.
- Marjolaine Dégarie, T.M., RT
- Steeve Bouchard, T.M.
- Martine Comtois, T.M.
- Émilie Masson, T.M.
- Bianca Brunet, T.M.
- Patricia Morin, T.M.
- Chantal Robinson, T.M.
- Marie-Hélène Bouchard, T.M.
- Catherine Latour, M.D. (Association des hématologues-oncologues du Québec)
- Sylvie Thibault, T.M. (Héma-Québec)
- Nadia Baillargeon, T.M. (Héma-Québec)
- Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques, OPTMQ

Mandat : Participe à la recherche de données sur la pratique en laboratoire de biologie médicale et à la production de normes de la pratique, des guides sectoriels ainsi que tout autre document scientifique tel que des suppléments d'information qu'il soumet pour adoption au conseil d'administration.

Le comité des normes de la pratique a tenu trois réunions régulières et une réunion téléphonique.

Le groupe de travail en biochimie a tenu quatre réunions. Le groupe de travail en anatomopathologie a tenu trois réunions. Le groupe de travail sur les spermogrammes a tenu sept réunions. Le groupe de travail OPTMQ-APCSTQ sur les laboratoires de banque de sang ont tenu une réunion de formation sur le processus et sept réunions de travail.

Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont été réalisées :

- Poursuite de l'élaboration d'un guide sur les gaz sanguins, le pH et les mesures associées. Le guide a été envoyé en consultation externe et une partie des commentaires ont été étudiés.
- Poursuite de l'élaboration d'un guide sur la macroscopie.
- Poursuite de l'élaboration d'un guide sur les spermogrammes. Le guide a été envoyé en consultation externe et les commentaires reçus ont été révisés. Le guide a été envoyé à une linguiste pour la révision grammaticale.
- Appui donné au groupe OPTMQ-APCSTQ pour l'élaboration d'un guide sur les laboratoires de banque de sang.

- Publication de la quatrième édition des normes de pratique du technologiste médical.
- Poursuite de l'élaboration d'un document sur l'image professionnelle du technologiste médical.
- Une rencontre a eu lieu entre l'OPTMQ et le Collège des médecins pour établir les bases de collaboration entre les deux ordres pour les futurs et actuels guides de l'OPTMQ.

La chargée de dossiers scientifiques a participé aux travaux des organismes suivants :

- Clinical and Laboratory Standards Institute : membre du sous-comité pour l'élaboration de la norme GP42 *Minimum Requirements of a*

Phlebotomy Training Program et Vice-présidente du comité pour la révision de H3-A7: *Procedures for the Collection of Diagnostic Blood Specimens by Venipuncture*.

- Association canadienne de normalisation : vice-présidente du « CSA Technical Committee (TC Z252), Medical Laboratory Quality Systems » et membre du comité avisé du « ISO TC212 - Clinical Laboratory Testing and In Vitro Diagnostic Test Systems ».
- Ministère de la Santé et des Services sociaux : Projet OPTILAB : Comité de suivi de la table de concertation en biologie médicale.

Activités du comité des communications

Membres du comité des communications

- Steve Sirois, T.M., président
- Marie-Josée Dufour, T.M.
- Émilie Longpré, T.M.
- Stéphanie Wouters, T.M.
- Sophie Mayrand, T.M.

Coordination :

- Michelle Gosselin, responsable des communications

Mandat : Concevoir, planifier, organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe ressource auprès des comités concernant la production et la réalisation du matériel promotionnel et d'information. Le comité gère la revue *Le LabExpert*. Il agit en ce qui a trait à la promotion de la profession, notamment à la conception et à l'élaboration de documents d'information dans le cadre de la *Semaine nationale du laboratoire médical*, du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, des programmes de prix et de la publicité sur la profession. Son domaine d'intervention exclut les publications relevant des compétences des comités existants. Il intervient alors en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image de l'Ordre. Par ailleurs, le comité préconise une approche progressivement plus verte dans l'élaboration des communications.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les points suivants :

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel et de la revue *Le LabExpert*;
- Supervision et révision de l'aspect communicationnel du titre *Fellow*, des *Prix Reconnaissance* et du *Prix Implication Relève*;
- Participation au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Carrière Formation de Québec et au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP);
- Révision des publicités et de l'affiche générique;
- Conception d'une affiche spécifique pour la *Semaine nationale du laboratoire médical 2016*;
- Coordination des rencontres avec les étudiants de première année du programme *Technologie d'analyses biomédicales*, ainsi que des activités concernant le Prix Étudiant;
- Production de matériel promotionnel et d'information;
- Mise à jour des dépliants existants;
- Production du calendrier annuel de l'Ordre;
- Collaboration avec le comité jeunesse sur l'aspect communicationnel du *Guide du nouveau T.M.* et soutient aux *Ambassadeurs* en leur fournissant des outils pour leurs présentations;
- Mise en œuvre d'un partenariat avec l'AQISEP :
 - quatre publicités d'une demi-page et un publi-reportage d'une page dans leur revue *L'Informatique*;
 - publicité d'une page dans leur programme de leur congrès annuel;
 - notre logo sur leur site Internet avec lien hypertexte vers le site de l'Ordre;
 - notre participation à leur colloque annuel;
- Recherches pour développer un programme de rabais et avantages pour les membres.

Autres activités

Mme Michelle Gosselin, responsable des communications :

- participe aux travaux du Comité sur les relations gouvernementales et publiques de la Société canadienne de science de laboratoire médical
- est membre du comité directeur du Forum des communications du Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Elle a aussi participé aux travaux du Groupe de travail sur les meilleures pratiques pour l'accueil et l'accompagnement des nouveaux dirigeants, coordonné par le CIQ.

Madame Nathalie Rodrigue, présidente de l'OPTMQ, a rencontré des groupes de technologistes médicaux, à Lévis et à Laval, à l'occasion de la Semaine nationale du laboratoire médical 2015.

M^e Alain Collette, secrétaire et directeur général de l'OPTMQ, a rencontré les étudiants de 1^{ère} année et de 3^{ème} année du programme TAB, dans plusieurs cégeps du Québec.

Activités du comité jeunesse

Membres du comité jeunesse

- Sandra Ferland, T.M.
- Chrystelle Filion, T.M.
- Mélanie Gagné, T.M.
- Bruno Houde, T.M., représentant du conseil d'administration
- Katia Kadri, T.M.
- Édith Laflamme, T.M., présidente (jusqu'en février 2016)
- Carole-Anne Rossignol, T.M. (depuis février 2016)

Coordination :

- Michelle Gosselin, responsable des communications

Mandat : Donner des avis et des conseils sur l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail. Fournir des recommandations sur les besoins des jeunes technologistes médicaux. Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité. Travailler en partenariat avec les différents comités de l'OPTMQ. Travailler en partenariat avec les comités jeunesse des autres ordres professionnels.

Le comité a tenu trois réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les aspects suivants :

- Réédition du *Guide du nouveau T.M.* pour les nouveaux membres de la profession ;
- Coordination des activités dans le cadre du projet *Ambassadeurs OPTMQ*, dont le mandat est de promouvoir la profession dans le milieu scolaire de toutes les régions du Québec ;

- Distribution de la carte promotionnelle «As-tu le profil d'un T.M.?», dans les écoles secondaires et lors des salons de l'Éducation et Carrière-Formation ;
- Participation en collaboration avec le comité des communications au Salon national de l'Éducation de Montréal, au Salon Carrière-Formation de Québec ;
- Collaboration avec le comité des communications sur l'aspect jeunesse de certains de ses projets ;
- Contribution à la revue *Le LabExpert* par la production d'articles portant sur les préoccupations des jeunes T.M., par le biais de la rubrique *Relève* ;
- Sélection du lauréat du Prix Implication Relève.

Le comité jeunesse a contribué activement à la Semaine des professionnels, du 13 au 17 octobre 2015, qui avait pour thème la relève et les enjeux des jeunes professionnels. Mélanie Gagné, T.M., a représenté les jeunes T.M. dans un panel organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec. Un sondage a aussi été réalisé auprès de 75 jeunes technologistes médicaux.

Le comité jeunesse a aussi étudié d'autres projets destinés à faire connaître la profession de technologiste médical auprès des étudiants, à faciliter les échanges sur la profession entre les jeunes technologistes médicaux et à favoriser leur sentiment d'appartenance à la profession.

Le comité jeunesse a également poursuivi ses démarches pour développer des partenariats avec d'autres ordres professionnels visant des réalisations communes.

Activités de reconnaissance

C'est avec une grande fierté que l'Ordre a accordé à Madame Suzanne Deschênes Dion le titre Fellow technologiste médicale, désigné par les lettres FTM. Ce titre prestigieux est octroyé à un membre qui s'illustre dans sa carrière ou dans la société par des réalisations dont le rayonnement rejaillit sur la profession.

Le remarquable parcours professionnel de Suzanne Deschênes Dion, amorcé en 1971, a été fortement marqué par ses évidentes qualités de pédagogue et sa grande capacité d'enseignante et de formatrice.

Le *Prix Reconnaissance Élite 2015* a été remis, en partenariat avec La Capitale assurances générales, à Katia Kadri, T.M.. Ce prix souligne l'apport d'un technologiste médical ayant apporté une contribution remarquable à son milieu de travail sur l'un des plans suivants : réalisations professionnelles, rayonnement ou service à la profession. Madame Kadri, T.M., exerce à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, à titre de cytologiste, et chez Dynacare, comme technologiste médicale et cytologiste.

L'OPTMQ a remis le *Prix Implication Relève 2015*, en collaboration avec la Banque Nationale, à Myhanh Ngo, T.M. Ce prix souligne l'attitude professionnelle

et impliquée d'un technologiste médical de la relève, qui s'est montré particulièrement engagé dans son milieu de travail, que ce soit par l'enseignement, la mise sur pied de nouveaux projets, l'aide à la formation, la participation au programme de relève des cadres, etc. Il est décerné à un technologiste médical de moins de 30 ans et de moins de 5 ans d'expérience. Madame Ngo, T.M., occupe, en remplacement, le poste de coordonnatrice technique du laboratoire de microbiologie de l'Hôpital général juif de Montréal.

Prix étudiant remis à un finissant 2015 du programme *Technologie d'analyses biomédicales* dans chacun des cégeps offrant ce programme.

Ce prix est remis par l'Ordre, en partenariat avec Banque Nationale :

- Gina Belinsky, T.M., Collège Dawson
- Isabelle Fortin, T.M., Cégep de Chicoutimi
- Naomie Toupin, T.M., Cégep de Sainte-Foy
- Félicia Dupont, T.M., Cégep de Rimouski
- Nathalie Picard, T.M., Collège Shawinigan
- Katherine Ouellet, T.M., Cégep de Sherbrooke
- Joanie Paquette, T.M., Cégep de St-Jérôme
- Kimberly Bradette, T.M., Collège de Rosemont
- Geneviève Gagné-Picard, T.M., Cégep de Saint-Hyacinthe
- Véronique Viau, T.M., Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
- Nickolas Viens, T.M., Cégep de l'Outaouais

Autres activités

En plus de la participation à des organismes déjà mentionnée, l'Ordre est représenté au sein de divers organismes :

- Association médicale canadienne (regroupement des professions de la santé)
- Canadian Alliance of Medical Laboratory Professionals Regulators (CAMLPR)
- Coalition Priorité Cancer au Québec
- Conseil interprofessionnel du Québec
- Institut canadien d'information en santé (base de données sur les technologistes de laboratoires médicaux au Canada)
- Société canadienne de science de laboratoire médical



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Mission et vision de la profession

Vision

Être la référence en matière de pratiques exemplaires dans la sphère des analyses biomédicales.

Mission

Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux.

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercices du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ces aspects s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- a. effectuer des prélèvements ;
- b. procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance ;
- c. introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique ;
- d. administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o de l'article 94 ;
- e. mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Le technologiste médical est, de plus, autorisé à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.
- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 *Tissus oculaires destinés à la transplantation*.
- À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 *Tissus destinés à la transplantation*.
- S'il détient la formation spécifique pour ce faire et selon certaines conditions, introduire un cathéter dans une ouverture artificielle du corps humain dans le but d'effectuer un prélèvement aux fins d'analyse ou d'examen:
 - 1° par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux ;
 - 2° par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la suite d'études réussies en Technologie d'analyses biomédicales ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs d'un DEC en Technologie d'analyses biomédicales et d'une Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) stipule que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».



Être la référence en matière de pratiques exemplaires dans la sphère des analyses biomédicales.

Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	316
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	14

Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	4779
--	------

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	192
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	204
03 Capitale-Nationale	456
04 Mauricie	224
05 Estrie	228
06 Montréal	1624
07 Outaouais	179
08 Abitibi-Témiscamingue	106
09 Côte-Nord	73
10 Nord-du-Québec	48
11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	85
12 Chaudière-Appalaches	150
13 Laval	104
14 Lanaudière	148
15 Laurentides	231
16 Montérégie	554
17 Centre-du-Québec	141
99 Hors du Québec	32

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période, selon le sexe

	Nombre
Homme	666
Femme	4113

La cotisation annuelle doit être payée avant le 1^{er} avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'Ordre est obligatoire, ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2015-2016, la cotisation annuelle était de 281\$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant

	<i>Nombre</i>
un permis temporaire	2
un permis spécial	0
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0

Membres inscrits au Tableau selon la catégorie de permis

<i>Catégorie de permis</i>	<i>Nombre</i>
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	4699
Technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie	68
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	12

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Inscriptions au Tableau

	<i>Nombre</i>
Total des inscriptions	4779
Premières inscriptions	319

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension

	<i>Nombre</i>
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et détenant

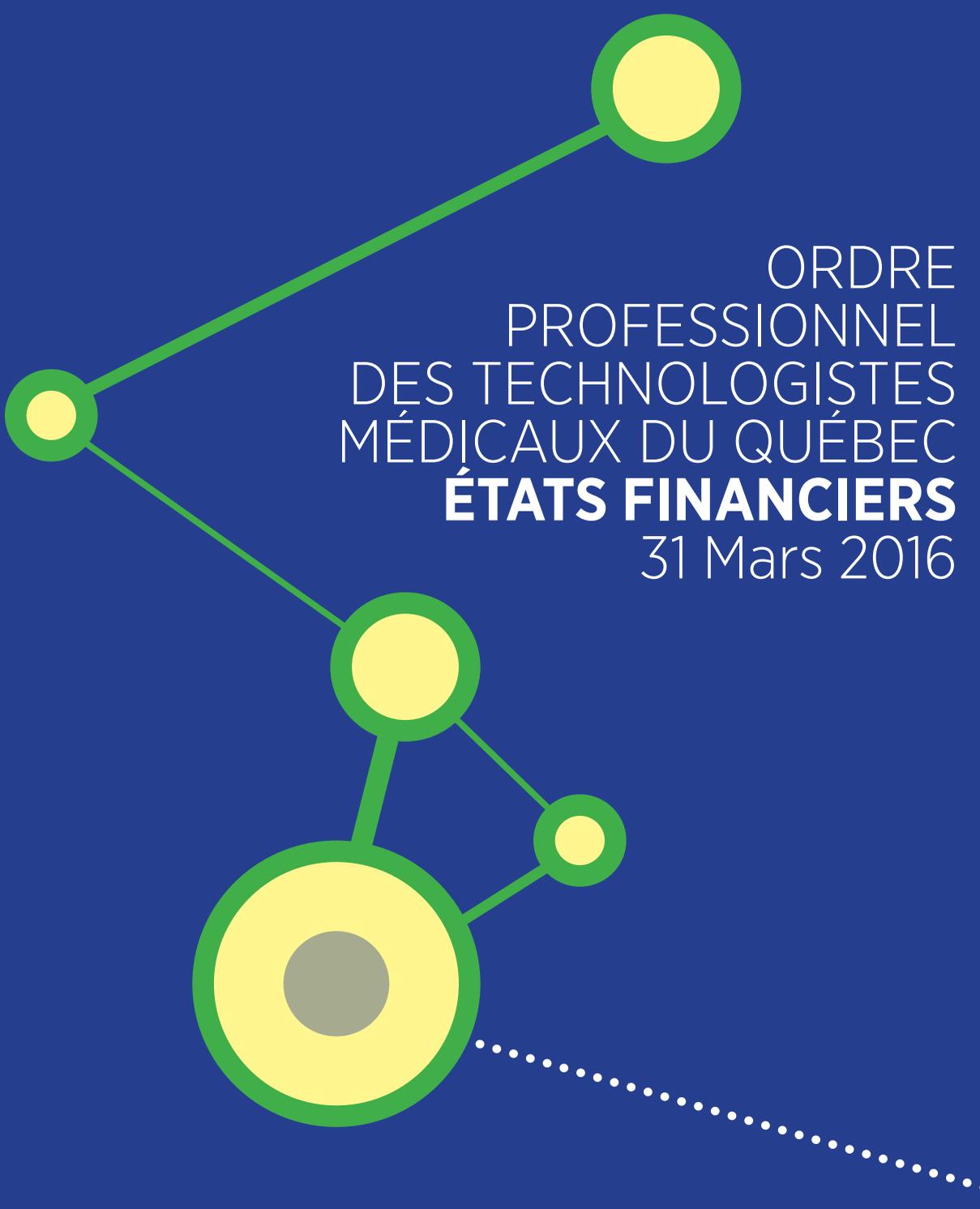
	<i>Nombre</i>
un permis temporaire	2
un permis spécial	0

Radiations du Tableau selon le motif

<i>Motif de la radiation</i>	<i>Nombre</i>
Non-paiement de la cotisation dans les délais prescrits	405
Non-conformité au règlement sur la formation continue obligatoire	6
Sanction disciplinaire	0
Radiation provisoire	0

Jugements rendus

<i>Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie</i>	<i>Nombre</i>	
	Suspensions	Révocations
	0	0



ORDRE
PROFESSIONNEL
DES TECHNOLOGISTES
MÉDICAUX DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 Mars 2016

Rapport de l'auditeur indépendant	28
États financiers	29
Résultats	29
Évolution de l'actif net	29
Bilan	30
Flux de trésorerie	31
Notes complémentaires	32
Renseignements complémentaires	37
Charges de comités Annexe	A, B et C

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration de **Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec** au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Beaudoin Monahan Bonenfant & associés

Beaudoin Monahan Bonenfant & associés inc.
Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

Mascouche, le 29 avril 2016

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars

	\$	\$
	2016	2015
PRODUITS		
Cotisations annuelles	1 325 926	1 265 320
Admissions, réadmissions	69 362	76 364
Récupération pour services	8 150	8 106
Développement professionnel	76 384	116 468
Congrès	26 800	222 885
Communications	59 461	69 315
Amendes	17 978	10 139
Intérêts	10 169	14 605
	1 594 230	1 783 202
CHARGES		
Délivrance de permis (Annexe A)	31 333	41 274
Inspection professionnelle (Annexe A)	231 913	212 275
Conseil de discipline (Annexe A)	5 247	11 973
Bureau du syndic (Annexe A)	56 136	26 902
Normes de pratique professionnelle (Annexe A)	117 411	128 617
Développement professionnel (Annexe B)	269 437	256 438
Congrès (Annexe B)	15 055	187 053
Communications (Annexe B)	152 039	160 890
Comité jeunesse (Annexe B)	18 662	21 670
Pratique illégale (Annexe C)	30 215	2 582
Administration (Annexe C)	672 414	658 920
	1 599 862	1 708 594
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(5 632) \$	74 608 \$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

exercice terminé le 31 mars

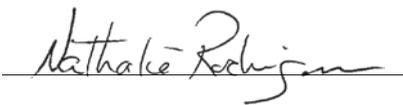
	\$	\$
	2016	2015
SOLDE AU DÉBUT	686 400	611 792
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(5 632)	74 608
SOLDE À LA FIN	680 768	686 400

BILAN

au 31 mars

	\$	\$
	2016	2015
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 576 110	1 398 052
Placements temporaires	349 515	340 410
Débiteurs	30 547	17 382
Frais payés d'avance	143 561	140 818
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 3)	100 000	-
Dépôts chez les assureurs - portion encaissable à court terme (note 6)	16 924	17 539
	2 216 657	2 216 657
À long terme		
Placements (note 3)	200 478	304 891
Immobilisations corporelles (note 4)	48 478	63 472
Actifs incorporels (note 5)	42 099	45 606
Dépôts chez les assureurs (note 6)	50 000	50 000
	341 055	463 969
TOTAL DE L'ACTIF	2 557 712	2 378 170
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 7)	561 061	539 648
Produits perçus d'avance	1 315 883	1 152 122
TOTAL DU PASSIF	1 876 944	1 691 770
ACTIF NET		
Non affecté	590 191	577 322
Investi en immobilisations	90 577	109 078
TOTAL DE L'ACTIF NET	680 768	686 400
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	2 557 712	2 378 170

Pour le conseil

 , administrateur  , administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars

	\$ 2016	\$ 2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5 632)	74 608
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement	34 888	39 447
Variation de la juste valeur des placements de sociétés cotées en bourse	4 413	(7 243)
	33 669	106 812
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 8)	169 266	184 457
	202 935	291 269
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(150 000)	(100 000)
Produit de la cession de placements	150 000	100 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 608)	(28 018)
Acquisition d'actifs incorporels	(13 779)	(21 314)
Variation des dépôts chez les assureurs	615	1 012
	(15 772)	(48 320)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	187 163	242 949
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 738 462	1 495 513
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 925 625	1 738 462

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2016

1. OBJECTIF ET FORME JURIDIQUE DE L'ORDRE

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés et non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les cotisations sont comptabilisées selon la période de référence du 1^{er} avril au 31 mars de chaque exercice.

Les produits provenant des droits d'inscription à la formation continue sont comptabilisés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

Les produits provenant de l'accès à la profession sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les gains (pertes) sur cession de placements sont comptabilisés à titre de produits lors de la vente des titres au cours de l'exercice.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, conseil de discipline, normes de pratique professionnelle, comité de la formation, développement professionnel, congrès, communications et comité jeunesse. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien et réparations sont réparties en proportion des coûts directs des salaires par rapport à la masse salariale.

Les charges liées au matériel de bureau sont réparties selon les frais d'utilisation.

Ces frais sont inclus dans les postes salaires et frais fixes imputés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des dépôts chez les assureurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires et des placements de sociétés cotées en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'ensemble des passifs, à l'exception des produits perçus d'avance.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les durées indiqués ci-dessous :

Matériel de bureau	linéaire	10 ans
Matériel informatique	linéaire	4 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode et les durées indiqués ci-dessous :

Site web	linéaire	4 ans
Frais de développement de formation	linéaire	5 ans
Logiciels	linéaire	4 ans

L'Ordre comptabilise au bilan les frais de développement lorsque la direction estime qu'ils procureront des avantages futurs et que l'ensemble des critères permettant la capitalisation sont rencontrés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles dévoués à la réalisation de sa mission et qui lui consacrent un nombre d'heures considérables. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'Ordre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, les placements temporaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.



(suite) NOTES COMPLÉMENTAIRES

3. PLACEMENTS	\$	\$
	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Certificat de placement garanti	250 000	100 000
Institutions financières		
Obligations, évaluées à la juste valeur, coût de 50 000 \$ (200 000 \$ en 2015)	50 478	204 891
	300 478	304 891
Placement réalisable au cours du prochain exercice	100 000	-
	200 478	304 891

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	\$	\$	\$	\$
			<i>2016</i>	<i>2015</i>
	<i>Coût</i>	<i>Assortissement cumulé</i>	<i>Valeur nette</i>	
Matériel de bureau	99 397	(70 235)	29 162	39 091
Matériel informatique	31 108	(11 792)	19 316	24 381
	130 505	(82 027) \$	48 478	63 472

5. ACTIFS INCORPORELS	\$	\$
	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Actifs incorporels à durée de vie définie		
Site web	2 582	10 518
Frais de développement de formation	10 792	14 492
Logiciels	28 725	20 596
	42 099	45 606

6. DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS	\$	\$
-------------------------------------	----	----

Depuis le 1^{er} avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de ré-investir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurances-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Lorsque le solde de ce fonds atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme peut être retiré par l'Ordre.

	<i>2016</i>	<i>2015</i>
Solde au début de l'exercice	67 539	68 551
Ristourne capitalisée	16 369	17 133
Revenus d'intérêts	149	424
Retraits	(17 133)	(18 569)
	66 924	67 539
Portion encaissable à court terme	16 924	17 539
	50 000	50 000

(suite) NOTES COMPLÉMENTAIRES

7. CRÉDITEURS	\$	\$
	2016	2015
Comptes fournisseurs et frais courus	274 835	282 163
Salaires et autres charges sociales	91 460	79 922
Sommes à remettre à l'État	194 766	177 563
	561 061	539 648

8. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT	\$	\$
	2016	2015
Débiteurs	(13 165)	29 975
Frais payés d'avance	(2 743)	14 550
Créditeurs	21 413	29 603
Produits perçus d'avance	163 761	110 329
	169 266	184 457

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service, pour l'accès à un portail informatique et de la formation venant à échéance le 31 décembre 2018. Les paiements minimaux futurs totaux sont en fonction du nombre de membres inscrits annuellement et donc indéterminables.

De plus, l'Ordre loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de baux échéant respectivement en septembre 2017 et en septembre 2020. Les loyers minimums futurs totalisent 161 358 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2016	2017	2018	2019	2020
86 304\$	48 060\$	9 816\$	9 816\$	7 362\$

L'Ordre participe avec d'autres Ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloques sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors des colloques ont été réinvestis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les Ordres professionnels participants.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques et concentrations**

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan soit au 31 mars 2016.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

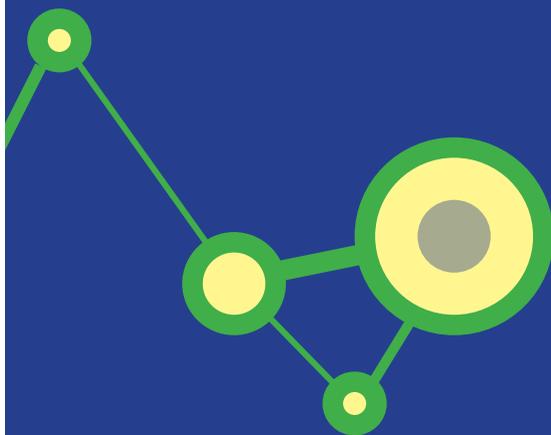
(suite) NOTES COMPLÉMENTAIRES

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Charges de comités

exercice terminé le 31 mars

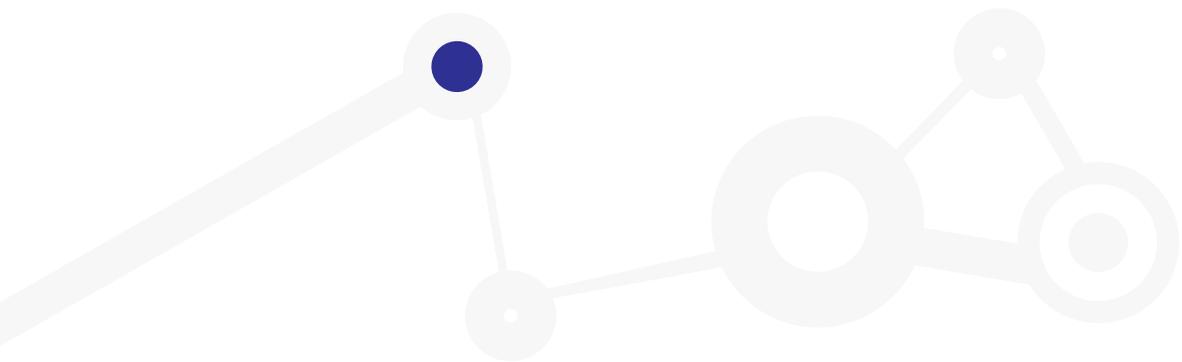
	\$	\$
	2016	2015
DÉLIVRANCE DE PERMIS		
Salaires et frais fixes imputés	23 156	29 835
Bureau et affranchissement	2 182	3 492
Dépenses de comité	5 055	5 687
Honoraires professionnels	940	2 260
	31 333	41 274
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Salaires et frais fixes imputés	185 622	175 808
Bureau et affranchissement	3 993	3 193
Dépenses de comité	3 769	3 476
Honoraires des inspecteurs	19 639	17 483
Déplacements et séjours	18 890	12 315
	231 913	212 275
CONSEIL DE DISCIPLINE		
Salaires et frais fixes imputés	3 283	9 071
Bureau et affranchissement	907	1 482
Dépenses de comité	411	1 420
Honoraires légaux	646	-
	5 247	11 973
BUREAU DU SYNDIC		
Bureau et affranchissement	1 574	1 688
Dépenses de service et frais fixes imputés	11 521	10 452
Honoraires professionnels	43 041	14 762
	56 136	26 902
NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE		
Salaires et frais fixes imputés	90 025	89 324
Bureau et affranchissement	1 380	3 507
Publications	5 790	2 740
Dépenses de comité	4 233	2 901
Dépenses de réalisation	15 983	30 145
	117 411	128 617

	\$	\$
	2016	2015
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		
Salaires et frais fixes imputés	163 299	143 164
Bureau et affranchissement	2 842	3 585
Publications	1 841	2 584
Dépenses de comité	4 112	5 321
Honoraires de formation	7 553	10 968
Redevances	-	-
Déplacements et séjours	761	1 957
Vidéos, locaux et services	89 029	88 859
	269 437	256 438
CONGRÈS		
Salaires et frais fixes imputés	-	24 605
Frais de courtage	600	29 681
Bureau et affranchissement	14	4 032
Composition	-	2 482
Publications	7 500	6 506
Dépenses de réalisation		
Conférenciers	-	9 553
Dépenses de comité	6 941	6 945
Kiosques	-	5 000
Salles	-	35 946
Activités sociales	-	62 303
	15 055	187 053
COMMUNICATIONS		
Salaires et frais fixes imputés	51 724	47 296
Frais de courtage	12 987	15 830
Bureau et affranchissement	34 265	31 453
Imprimerie	29 791	35 666
Dépenses de comité	2 393	5 246
Dépenses de réalisation	20 879	25 399
	152 039	160 890
COMITÉ JEUNESSE		
Salaires et frais fixes imputés	10 437	11 196
Frais de courtage	-	-
Bureau et affranchissement	176	1 232
Publications	1 833	1 523
Dépenses de comité	3 706	5 793
Dépenses de réalisation	2 510	1 926
	18 662	21 670

	\$	\$
	2016	2015
PRATIQUE ILLÉGALE		
Honoraires légaux	30 215	2 582
ADMINISTRATION		
Salaires	214 726	188 907
Charges sociales et frais fixes imputés	30 998	26 841
Bureau et affranchissement	44 058	42 886
Télécommunications	11 012	13 684
Assurances	3 212	3 323
Énergie	5 539	4 573
Loyer	76 488	69 861
Location - matériel et outillage	2 459	1 909
Taxes et permis	23 912	22 750
Entretien et réparations		
Matériel de bureau	1 572	2 083
Local	7 552	7 746
Impression	7 344	7 038
Maintenance informatique	14 275	18 464
Cotisations	34 944	41 116
Séjours, déplacements et frais de réunion		
Permanents	5 914	10 783
Conseil d'administration	100 249	111 685
Comité exécutif	8 039	9 070
Honoraires professionnels	16 100	8 650
Articles corporatifs	1 714	1 625
Variation de la juste valeur des placements de sociétés cotées en bourse	4 413	(7 243)
Amortissement		
Matériel de bureau	9 930	9 975
Matériel informatique	7 672	3 705
Améliorations locatives	-	5 551
Site web	7 936	11 533
Frais de développement de formation	3 700	3 700
Logiciels	5 650	4 983
Frais bancaires	2 609	2 876
Frais de cartes de crédit	20 397	30 846
	672 414	658 920



Conception et production : Prétex te communications
Impression : Imprimerie Groupe Litho



*ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC*

281, av. Laurier Est
Montréal (Québec) H2T 1G2

Tél. : 514 527-9811 ou 1 800 567-7763

Télec. : 514 527-7314

info@optmq.org

Dépôt légal 2^e trimestre 2016

www.optmq.org